

**QUÉBEC**

**MRC DE BELLECHASSE**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE**

**RÈGLEMENT 18-309**

Règlement modifiant le Règlement 18-308  
« Règlement établissant un code d'éthique et de  
déontologie des élu(e)s et tous les membres de  
comités et de commissions de la municipalité de  
Saint-Charles-de-Bellechasse »

**LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-  
BELLECHASSE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : TITRE**

Le titre du règlement est « Règlement modifiant le Règlement 18-308 « Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des élu(e)s et tous les membres de comités et de commissions de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse » » et porte le numéro 18-309.

**ARTICLE 2 : DÉFINITION**

Tous les mots utilisés dans le présent code conservent leur sens usuel, sauf pour les expressions et les mots définis comme suit :

« Proche » :

Le conjoint, la conjointe, le père, la mère, le fils, la fille dudit élu(e) ou membre de comités et de commissions de la municipalité.

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

Le directeur général



Jean-Francois Comeau

Le maire



Martin Lacasse

**QUÉBEC**

**M.R.C. DE BELLECHASSE**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE**

**NOTE CONFIDENTIELLE INTERNE**

**RÈGLEMENT 18-309**

Règlement modifiant le Règlement 18-308

« Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des élu(e)s et tous les membres de comités et de commissions de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse »

Avis de motion le: 7 mars 2018 par Majorie Asselin

Projet de règlement le : 7 mars 2018 par Majorie Asselin

Adopté le: 4 avril 2018

Résolution numéro : 180405

Avis public de publication le: 9 avril 2018

## **EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL**

### **M.R.C. DE BELLECHASSE**

### **MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE**

À la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, M.R.C. de Bellechasse, tenue le 7 mars 2018, au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents:

M. Martin Lacasse, maire  
M<sup>me</sup> Lynda Carrier, conseillère  
M. Réjean Boutin, conseiller  
M. Alexandre Morin, conseiller  
M. M.François Audet, conseiller  
M<sup>me</sup> Majorie Asselin, conseillère  
M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

### **AVIS DE MOTION**

Je, Majorie Asselin, donne avis de motion, par les présentes, que le Règlement 18-309 modifiant le Règlement 18-308 « Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des élu(e)s et tous les membres de comités et de commissions de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse » sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Majorie Asselin, conseillère

## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

### M.R.C. DE BELLECHASSE

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

À la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, M.R.C. de Bellechasse, tenue le 7 mars 2018, au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents:

- M. Martin Lacasse, maire
- M<sup>me</sup> Lynda Carrier, conseillère
- M. Réjean Boutin, conseiller
- M. Alexandre Morin, conseiller
- M. M.François Audet, conseiller
- M<sup>me</sup> Majorie Asselin, conseillère
- M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

#### PROJET DE RÈGLEMENT

#### RÈGLEMENT 18-309 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 18-308 « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S ET TOUS LES MEMBRES DE COMITÉS ET DE COMMISSIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE »

Je, Majorie Asselin, conseillère, présente un projet de règlement qui a pour objet de modifier la définition de « Proche » dans le règlement 18-308 « Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des élu(e)s et tous les membres de comités et de commissions de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse ».

Majorie Asselin, conseillère

## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 4 avril 2018, au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lacasse, maire  
M<sup>me</sup> Lynda Carrier, conseillère  
M. Réjean Boutin, conseiller  
M. Alexandre Morin, conseiller  
M. M.François Audet, conseiller  
M<sup>me</sup> Majorie Asselin, conseillère  
M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum

Résolution : 180405

### **RÈGLEMENT 18-309**

Règlement modifiant le Règlement 18-308  
« Règlement établissant un code d'éthique et  
de déontologie des élu(e)s et tous les membres  
de comités et de commissions de la  
municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse »

ATTENDU qu'avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé le 7 mars 2018 ;

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil adopte le règlement portant le titre de Règlement 18-309 modifiant le Règlement 18-308 « Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des élu(e)s et de tous les membres de comités et de commissions de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse » et portant le numéro 18-309.

Adopté unanimement

Copie certifiée conforme le 5 avril 2018

Le directeur général,



Jean-François Comeau

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de**  
**SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE**

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

**par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité**

**QUE :-**

Le règlement 18-309 modifiant le Règlement 18-308 « Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des élu(e)s et de tous les membres de comités et de commissions de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse » a été adopté à la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, M.R.C. de Bellechasse, tenue le 4 avril 2018.

Que les exigences de la Loi ont été respectées.

Toute personne ou organisme intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général.

**DONNÉ** à Saint-Charles-de-Bellechasse ce neuvième jour du mois d'avril deux mille dix-huit.



.....  
Jean-Francois Comeau,  
directeur général

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 20)**

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16 h 00 et 16 h 30 le neuvième jour du mois d'avril 2018, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce neuvième jour du mois d'avril deux mille dix-huit.



.....  
Jean-Francois Comeau, directeur général

**QUÉBEC**

**MR. DE BELLECHASSE**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE**

**RÈGLEMENT 18-309**

Règlement modifiant le Règlement 18-308  
« Règlement établissant un code d'éthique et de  
déontologie des élu(e)s et de tous les membres de  
comités et de commissions de la municipalité de  
Saint-Charles-de-Bellechasse »

**CERTIFICAT DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu de l'article 446 du Code municipal, nous, soussignés, Martin Lacasse et Jean-Francois Comeau, respectivement maire et directeur général, certifions que ce règlement:

Dont l'avis de motion a été donné 7 mars 2018;

Que le projet de règlement a été déposé le 7 mars 2018

A été adopté par le conseil le 4 avril 2018;

Et l'avis public a été donné le 9 avril 2018.

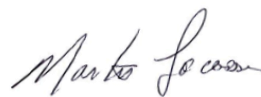
Signé à Saint-Charles-de-Bellechasse, ce 9 avril 2018

Le directeur général,



Jean-Francois Comeau

Le maire,



Martin Lacasse